

PROCÈS-VERBAL EN DATE DU 20 NOVEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le 20 Novembre à 19 heures 30 se sont réunis dans la salle Maurice Durey les membres du Conseil municipal de la Commune Les Barils, sous la présidence de *M. Philippe OBADIA, Maire Les Barils*, dûment convoqués.

Présents : MM. Patrick PAUCHET, Alain BRUNET, Ghislaine CHABLE Hélène DELERIS, Gilles MARTIN, Michelle POTIER, Hubert PRIVÉ Alain RATTIER, Damien SCHAEFLE, Stéphane SERGENT ;

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Patrick PAUCHET

Ordre du jour :

- Approbation du dernier procès-verbal

- *Délibérations* :

- Présentation du projet par Hubert PRIVE d'un show-room sur le thème du golf à la maison des Barils
- Proposition d'un concert aux Barils dans le cadre du Festival L'Eure Poétique et Musicale
- Présentation des devis pour le remplacement de l'ordinateur de la mairie
- Désignation d'un élu référent forêt-bois
- Questions diverses

M. le Maire ouvre le 6ème conseil.

M. le Maire demande de rattacher à l'ordre du jour le sujet suivant :

- Décision modificative n°1


- Sollicitation du restaurant le Barilois pour la suppression des loyers pendant la fermeture administrative

Le conseil est unanime.

Approbation du dernier procès-verbal

M. le Maire donne lecture du dernier procès-verbal. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la réunion du 30 octobre 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Il est fait part

 Que le site est en cours de rénovation

Sollicitation du restaurant le Barilois pour la suppression des loyers

M. le Maire donne lecture du courrier des restaurateurs.

Il précise que dans le cadre du re confinement à partir du 29 octobre 2020 minuit, les établissements recevant du public ont dû fermer.

Après entendu l'exposé de M. le Maire,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

- **DECIDE** d'accorder la suppression des loyers au restaurant le Barilois durant la période de fermeture administrative imposée par le gouvernement qui a débuté le 01/11/2020.

Proposition d'un concert aux Barils dans le cadre du Festival L'Eure Poétique et Musicale 2021

M. le Maire fait part, que chaque année, des concerts classiques de qualité se déroulent dans des communes du sud de l'Eure. Le directeur artistique l'a contacté pour la programmation d'un concert à l'église des Barils le samedi 15 mai prochain à 19 heures avec le trio Lehmann.

Il a été proposé de prolonger cette soirée par un dîner, sur réservation, au restaurant Le Barilois en présence des artistes.

Il est demandé une aide financière de la commune entre 1 500 et 2 000€ pour participer à leurs frais. (Musiciens, location piano frais techniques...)

M. le Maire fait part qu'il est tout à fait favorable à ce projet qui permettra de mettre à l'honneur notre église et d'offrir un événement culturel à nos habitants.

Après entendu l'exposé de M. le Maire, il est soumis le projet à l'approbation du conseil.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **EMET** un avis favorable pour que soit organisé un concert dans l'église

- **DECIDE** d'allouer une participation financière de 1 600€ en justifiant d'un demi-tarif pour les habitants des Barils. Le plein tarif étant de 18 €.

Présentation des devis pour le remplacement de l'ordinateur de la mairie

Ce sujet est reporté au prochain conseil en attendant la réception du devis de SAV Informatique.

Désignation d'un élu référent forêt-bois

Il convient de désigner un référent forêt-bois au sein du conseil municipal. L'élu désigné « référent forêt-bois » sera le représentant et l'interlocuteur privilégié de la collectivité auprès de l'Union Régionale des Collectivités Forestières de Normandie. En complément, un contact « administratif ou technique » peut être également proposé. Les contacts ainsi identifiés figureront dans un annuaire régional géré par l'URCOFOR (Union Régionale des Collectivités Forestières) Normandie. Michèle Potier se porte candidate.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de nommer Mme Michèle POTIER - référent Bois et Forêt

Présentation du projet par Hubert PRIVE d'un show-room sur le thème du golf à la maison des Barils

M. le Maire rappelle que le conseil municipal a donné son accord de principe pour qu'Hubert PRIVÉ puisse louer la Maison des Barils afin de créer son show-room sur le thème du golf.

Il lui donne la parole pour qu'il expose son projet à l'ensemble des conseillers.

Son objectif est de présenter ses œuvres récentes et anciennes au public sous forme d'un musée sans droit d'entrée et de promouvoir les lieux. Il souhaiterait avoir un engagement de 3 ans et de pouvoir emménager rapidement puisqu'il devra quitter le local qu'il occupe à Verneuil pour le 31 décembre prochain.

M. le Maire informe le conseil que

- Me Lançon, notaire à Verneuil d'Avre et d'Iton est venue pour estimer le loyer fixé à 450 € TTC. Les charges locatives sont à ajouter.

- que la Préfecture n'a pas émis un avis défavorable à ce que soit un conseiller qui loue un espace communal à condition qu'il ne soit pas pourvu d'une délégation du maire.

- dans la profession de foi, il a été envisagé de transformer l'espace de la Maison des Barils en un gîte d'étape afin de faire revivre ce lieu continuellement.

- que les revenus recueillis permettraient de financer les éventuels futurs travaux de réhabilitation en hébergement touristique.

M. le Maire demande à Hubert PRIVÉ de se retirer de la séance du conseil afin que chacun puisse s'exprimer librement et qu'il ne prenne pas part au vote.

Après avoir entendu l'exposé d'Hubert PRIVÉ

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire

Après un long débat, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents. Hubert PRIVE s'étant retiré à la demande de M. le Maire avant le débat.

- **ACCEPTE** de louer la Maison des Barils **sans les espaces verts** à Hubert PRIVÉ (entité de la société) sous forme d'un contrat de mise à disposition renouvelable annuellement après avis du conseil municipal.

- **FIXE** le loyer à 450 € TTC. Les charges locatives sont à la charge du locataire

- **DECIDE** de lui accorder la gratuité des 15 jours du mois de décembre

- **ACCEPTE** qu'il prenne possession de la Maison des Barils après la signature du contrat fixée au 11/12/2020.

Toutes les conditions énoncées lors de la réunion seront consignées dans la convention de mise à disposition.

Questions diverses :

Hubert PRIVÉ apporte l'attention du conseil sur les montants d'attribution de compensation reversés aux communes par l'Interco Normandie Sud Eure.

M. le Maire revient sur l'agression et le vol qui se sont déroulés en soirée vendredi 13 novembre chez un couple de personnes âgées traumatisées par la violence de l'acte commis.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22 h 30

PROCHAIN CONSEIL LE 11/12/2020 à 20 heures

Philippe OBADIA	Patrick PAUCHET	Gilles MARTIN
Alain BRUNET	Ghislaine CHABLE	Hélène DELERIS
Michèle POTIER	Hubert PRIVÉ	Alain RATTIER
Damien SCHAEFLE	Stéphane SERGENT	